

L'Impact des bouleversements politiques dans le Maghreb sur le statut des femmes :

Exemple de l'Algérie

Ghania Graba

Eléments de problématique :

La question « féminine » a été posée dès les premières années de l'indépendance dans le cadre du développement et de la transformation générale de la société. Les discours étatiques, polysémiques et contradictoires, sont toutefois dominés par l'idée que la « promotion de la femme » est une « donnée objective » qu'elle est « inéluctable » que c'est en tout état de cause une promotion « nécessaire ». L'émancipation de la femme serait donc le résultat inévitable du développement économique conduit par l'Etat. Cela ne saurait occulter le fait que des discours politiques d'exclusion des femmes s'appuient encore très largement dans notre société sur un discours biologique, religieux et patriarcal (traditionnel). Cette situation paradoxale, a fait de la femme, une citoyenne dans la sphère publique puisqu'elle peut accéder à toutes les fonctions aussi bien électives qu'administratives, qu'elle est maîtresse de son patrimoine et de sa gestion mais que ceci ne l'empêche pas de se retrouver en situation d'infériorité grave dans le droit de la famille, ce qui fait dire que la femme peut être Président de la République mais qu'elle doit être assistée juridiquement par son père pour se marier.

En effet, il a été décidé que tout ce qui concerne la famille relevait du droit musulman, faisant ainsi d'une loi votée par le même Parlement que celui qui a produit l'ensemble de la législation algérienne, un texte complètement indépendant de l'ensemble du système juridique y compris la norme fondamentale, qui est la Constitution.

Pourtant, l'indépendance du pays s'avérait prometteuse pour les Algériennes qui, au cours de la guerre de libération nationale, ont investi des espaces jusque là interdits aux femmes. L'assemblée

nationale constituante, en 1962, a, à travers une composante féminine diversifiée¹, créé l'illusion d'une inclusion des femmes dans le champ politique. Cependant, comme partout ailleurs, les Algériennes vont réintégrer le foyer après la dissipation de l'euphorie de la libération du pays². La politique électorale, par l'intermédiaire de la loi, organise le compromis entre des normes constitutionnelles consacrant le droit de vote et des normes sociales commandant le confinement de la majorité des femmes dans la sphère privée. Pendant longtemps, la présence des femmes dans l'espace politique oscille entre un principe général d'égalité, constitutionnel, et un principe de « complémentarité hiérarchisé » ou plus précisément de subordination, dans la sphère de la famille. Cela se traduit par une représentation féminine paradoxale générant une élite politique féminine très minoritaire et sans efficacité.

La constitution algérienne a pourtant fait l'obligation aux institutions de l'État d'assurer l'égalité des citoyennes et des citoyens et de « supprimer « les obstacles » qui empêchent leur « participation effective » à la vie politique, économique, sociale et culturelle. La réforme de la constitution en 2008³ a même renforcé cette obligation en décidant d'augmenter les chances des femmes pour qu'elles puissent accéder à la représentation politique. Le petit coup de pouce de l'État va-t-il induire une dynamique de changement qualitatif compte tenu des potentialités des femmes, mieux instruites (60% des universitaires) mieux armées ou va-t-il se noyer dans les pesanteurs sociales et les crispations identitaires? La citoyenne va-t-elle l'emporter sur la musulmane?

Les femmes se sont mobilisées très tôt, dès les années 80, de façon autonome, au niveau national et régional maghrébin pour défendre leurs droits mais elles ont participé aussi largement au large mouvement de démocratisation porté par « le printemps berbère » de 1980 et les émeutes de 1988 qui ont poussé l'État algérien à se « démocratiser », par des réformes économiques de type libéral, l'institution du multipartisme dans le cadre d'une réforme constitutionnelle. Cette période s'est terminée de façon dramatique.

¹ Voir infra.

² Cela s'est produit dans d'autres pays Voir *Femmes et politique autour de la Méditerranée*, Paris, l'Harmattan, 1980.

³ Un article 31 bis et venu renforcer l'article 31 qui stipule que « les institutions ont pour finalité d'assurer l'égalité en droit de tous les citoyens et citoyennes en supprimant les obstacles qui entravent l'épanouissement de la personne humaine et empêche la participation effective de tous, à la vie politique, économique sociale et culturelle. L'article 31 bis déclare que l'État œuvre à la promotion des droits politique de la femme de la femme en augmentant ses chances d'accès à la représentation dans les assemblées élues.

En effet, pendant les trois années qui ont suivi les émeutes d'octobre 1988, le mouvement islamiste, dans toutes ses composantes, s'est déployé très rapidement dans un contexte d'affaiblissement de toutes les institutions étatiques qu'il travaillait à déstabiliser encore plus par une stratégie d'affrontement et de défi systématiques. Dans cette période d'effervescence générale, la mouvance islamiste est celle qui profite le plus de l'ouverture du régime. On sait qu'elle a disposé d'appuis financiers externes (Arabie saoudite et Iran) et internes (commerçants et trabendistes, blanchiment de l'argent de la drogue) d'une très grande ampleur, ce qu'il lui a permis une implantation très rapide à travers tout le pays. Cette expérience, vieille de plus de 20 ans (1988/ 2010) a été réitérée massivement au niveau du monde arabe, à l'exception de l'Algérie et du Maroc monarchique, au Maghreb et bien sûr des monarchies du Golfe à l'exception du Bahreïn majoritairement chiite.

I Le mouvement associatif comme mouvement de résistance

Le mouvement associatif féminin a commencé avec la promulgation du code de la famille en 1984, mais il n'a pris son envol qu'après les émeutes de 1988 et la loi qui libérait les associations de la tutelle du parti unique. En 1999, on dénombre 70 associations féminines environ. Ce nombre regroupe toutes les catégories politiques, sociales et professionnelles. Parmi celles-ci 20 % sont d'obédience islamiste, essentiellement tournées vers le travail social (sauf lorsque les partis islamistes les jettent dans la rue contre le mouvement associatif).

Lorsqu'elles se constituent, les associations de femmes s'inscrivent immédiatement dans l'effervescence sociale et politique qui a suivi la répression des émeutes de 1988. Elles ont joué un rôle important dans les conseils de lutte contre la torture qui se sont constitués à l'époque. L'année 1989 a été marquée par d'intéressantes et réelles initiatives. La préparation de la mise sur pied des associations et les assemblées générales furent des moments très forts. Surtout, c'est l'année où le mouvement féminin apparaît au grand jour, ce qui est une visibilité remarquable, en occupant l'espace public : elles posent frontalement et publiquement les revendications égalitaires et démocratiques qui pour elles sont inséparables.

Des rassemblements, des marches, des sit-in sont organisés à Alger et dans les grandes villes. Les actions sont médiatisées par la nouvelle presse privée. Il y a comme un renforcement d'un mouvement par les autres. Les femmes croient pouvoir en occupant des espaces publics, en s'exprimant partout, faire pression sur les pouvoirs publics. Une rencontre nationale regroupant l'ensemble des associations eut lieu le 30 novembre et le 1^{er} décembre 1989 et a débouché, malgré des discussions et des conflits parfois très vifs, sur une coordination nationale et une plate-forme toujours d'actualité. Mais en même temps commence le combat contre l'intégrisme qui effectivement comme ordre religieux a pour première cible les femmes.

À l'automne 1989, des islamistes s'attaquent à des femmes dans plusieurs localités dont Ouargla, dans le sud algérien où un bébé est mort dans un incendie. Le 23 novembre, à la même heure, il y eut des marches de quelques milliers de femmes contre les violences islamistes. Pendant deux ou trois ans c'est le mouvement social le plus en vue, à la fois surprenant pour les adversaires et très offensif. C'est aussi peut-être le plus puissant dans sa diversité, sa pluralité et malgré ses conflits : c'est une sorte de printemps du mouvement des femmes comme on parle du printemps de la presse et comme on parle aujourd'hui en 2011 des printemps arabes. Il faut noter que l'importance de l'occupation de l'espace public par les femmes a été bien vue par les partis islamistes qui ont réagi en mettant les femmes voilées dans la rue pour des manifestations de soutien au code de la famille. Les féministes sont partout. Elles s'engagent à fond dans l'aide aux victimes du terrorisme et à leurs familles, travaillent auprès des enseignantes et des élèves contre le port du voile à l'école, l'interdiction de la gymnastique de la danse et de la musique dans les conservatoires. Le mouvement est d'autant plus offensif que l'avenir paraît ouvert et que les militantes y croient.

À partir de 1993, quand commence la période de violence totale des groupes intégristes armés, on assiste à un reflux général des activités politiques sociales et culturelles. Les associations de femmes n'y échappent pas, mais elles se maintiennent sur le terrain plus que d'autres. En 1993-94-95 ce sont encore elles qui marquent la scène politique et médiatique et tous leurs efforts portent sur la lutte contre l'intégrisme et le terrorisme islamiste. Elles cassent des tabous ancestraux comme l'exclusion des femmes des enterrements qui sont ainsi transformés en manifestations politiques. De nouvelles associations naissent même à ce moment-là, dans l'opposition radicale à l'islamisme, sous toutes ses formes. De nombreuses associations

professionnelles naissent dans cette période : entre elles et les autres, il y a des différences, des objectifs spécifiques, mais on constate dans les associations professionnelles un féminisme latent ou informel qui lie les unes aux autres.

II) Combattre le projet intégriste et les inégalités de genre

À partir de 1996, la résistance s'organise à nouveau sur les deux fronts : contre le projet islamiste qui sous des formes diverses exerce toujours ses pressions sur la société et contre l'inégalité juridique et les discriminations en général. La question du code revient en force, mais aussi la lutte contre les violences à l'encontre des femmes. Il s'agit de faire reconnaître le problème, de forcer les pouvoirs publics, les institutions et la société à le regarder en face, au lieu de la minimiser et de détourner la tête juridiquement. En 1997, 14 associations se mettent d'accord sur les fameux amendements au nombre de 22 qui visent à supprimer les dispositions les plus scandaleuses du code de la famille. Mouvement unitaire qui n'a pas plus abouti que les autres. Les associations s'orientent de plus en plus vers le travail de prise en charge des femmes violentées et créent avec l'aide d'ONG internationales des centres d'accueil et d'aide juridique et psychologique comme celui de SOS femme en détresse qui a accueilli les femmes violées à Hassi Messaoud en juillet 2002. La collaboration avec les ONG étrangères puis les organismes de l'ONU, mal vu au début a été par la suite accepté par les autorités publiques. Exemple d'un projet de FNUAP qui a impliqué deux associations de femmes. Les études qui en sont sorties (par ex une enquête en milieu scolaire sur la mixité et une étude des stéréotypes de la représentation des femmes dans les manuels) ne peuvent pas être ignorées des pouvoirs publics, quoi qu'ils fassent.

III) les rapports du mouvement associatif et les institutions publiques

Cette résistance du mouvement féminin organisé a eu des conséquences indirectes sur l'ensemble de la société, mais aussi elle s'est insinuée dans les institutions. C'est évidemment beaucoup moins visible, mais peut être pas sans une forme d'efficacité. On sait que l'emploi des femmes en Algérie a des caractéristiques particulières par rapport aux pays voisins par exemple. Les activités qualifiées ou hautement qualifiées dominent l'emploi féminin depuis les années 70. Les femmes

actives sont nettement plus instruites que les hommes. En 1990, 80 % des femmes qui travaillent sont employées dans le secteur étatique. La majorité de ces femmes occupent des postes de cadres moyens ou supérieurs. En 1994, 50000 ont des fonctions de cadres supérieurs.

IV Le mouvement des femmes dans la société

Les femmes les moins politisées, lorsqu'elles ne sont pas enrôlées par les partis islamistes, ont résisté, de façon à la fois spontanée et pour dire leur opposition à la main mise islamiste sur leur vie quotidienne. Les femmes sont les premières victimes de l'intégrisme comme projet de société religieux et moral qui les nie en tant qu'être humain. Les femmes non politisées, sans position féministe consciente, ont bien vu qu'il s'agissait de défendre leurs libertés les plus élémentaires jusqu'aux plus fondamentales depuis la longueur de la jupe et le symbolique foulard jusqu'au droit au travail en passant par l'organisation des fêtes ou des enterrements qui, en effet, selon le projet islamiste devait être préparé et soumis aux règles qu'ils étaient les seuls habilités à édicter. Dès l'année 90, on les a vues en nombre dans les cortèges de la manifestation des démocrates du 10 mai. La foule était au rendez-vous. La participation aux cortèges des démocrates dépassait le nombre des femmes mobilisées par les associations.

Pendant la période la plus dure, elles ont au jour le jour défendu leur liberté, en sortant sans voile, en continuant à organiser des fêtes pour les mariages malgré les interdictions (épisodes des mariées défilant dans les grandes artères) et surtout en allant au travail sous les pires menaces : la défense du droit au travail a été continue, remarquable et sans faille.

Ainsi, il a été noté que c'est pendant cette période (1990-1996) où la pression islamiste a été la plus violente que le nombre de femmes se déclarant au chômage augmente le plus vite. L'aspiration au travail et à l'autonomie qu'il implique apparaît comme irréversible, au moment où elle est le plus contrecarrée par les difficultés économiques. Elles ont ainsi profité dans certains secteurs de la conjoncture pour s'imposer : exemple des médias. Les femmes commencent à investir ce secteur seulement dans les années 80. Le mouvement s'accélère en 1990 avec l'apparition de la presse privée. Lorsque les journalistes sont particulièrement ciblés, à partir de 1993, on voit de plus en plus de femmes refuser le danger pour pouvoir travailler : photographes, reporters sur le terrain, spécialistes du terrorisme, le plus visible le journal

télévisé. Après l'assassinat du reporter vedette du journal télévisé, pendant presque trois ans, il n'y a presque que des femmes pour assumer le geste symbolique considéré le plus dangereux de présentateur du JT. Elles ont continué à être nombreuses dans les médias. Elles ont continué à investir d'autres secteurs, dans des fonctions perçues comme inconvenantes puisqu'elles exposent aux regards : le commerce traditionnellement considéré comme masculin : épicerie, boulangerie, pizzerias etc...Elles sont visibles dans les grandes villes : retour en force dans la police, entrée récente dans la gendarmerie, pompistes.

V) La citoyenneté des femmes comme mode de résistance

Les élections de novembre 1995, ont été frappées d'anathème par les islamistes. Cette position des islamistes, dont il faut avoir à l'esprit leur capacité de communication tout à fait redoutable depuis les mosquées et à travers les associations « caritatives » qui quadrillent les quartiers, présentait un réel danger pour les citoyens. Les journalistes ont établi le fait que sont les femmes qui ont affronté la menace les premières, en se déplaçant le matin de bonne heure, pour exercer leur droit de vote ; les hommes se faisant plus nombreux l'après-midi. Les élections de 1995 ont été des élections dont la participation a été très significative ; elles se sont caractérisées par un refus politique de l'islamisme. C'est la somme de tous ces actes de courage au quotidien qui forme le socle le plus solide des luttes pour le mouvement des femmes en Algérie.

Les élections du 10 mai 2012, même si la situation est fondamentalement différente ont débouché aussi et de façon évidente sur un refus politique de l'islamisme. En effet, malgré une abstention importante constatée (plus de la moitié), représentant surtout les jeunes, et une pléthore de partis (44 dont 21 nouveaux) les résultats des élections pénalisent très fortement les partis islamistes en compétition. En effet, sur 462 sièges, les islamistes qui avaient criés victoire ont en eu une soixantaine. Echech cuisant et inattendu, vu l'effet de contagion dans l'ensemble du monde arabe. L'Algérie contredit donc les prédictions des medias occidentaux qui avaient tablé, de façon péremptoire, sur un renouvellement des élites nationalistes, nés de la décolonisation, par des élites islamistes dits modérés (Tunisie, Maroc, Egypte). La deuxième exception est liée à l'application de la loi organique du 17 janvier 2012 « fixant les modalités d'augmentation des chances d'accès de la femme à la représentation dans les assemblées élues ». Le quota d'un tiers,

sur un liste alternée (une femme/un homme) a été appliqué avec rigueur à l'ensemble des partis et 145 femmes ont été élues à l'assemblée (44 lors de la dernière législature), chiffre unique dans le monde arabe .

En guise de conclusion

Le cheminement des idées des associations féministes dans les institutions et une partie de la société ou de la population féminine, reste encore difficile à mesurer et à analyser.

Après plus de dix années d'expérience de et combats terribles, les femmes-- mouvement au sens large-- ont le sentiment qu'elles ont eu une place importante dans le sauvetage de l'Algérie contre la mainmise islamiste et ce qu'elle promettait aux femmes. Mais elles ont à faire face aussi à un échec cuisant concernant leur statut juridique dans le code de la famille pour lesquels les déclarations et les promesses se succèdent sans changement substantiel.

L'Etat joue à l'autruche et fait comme si la réforme de 2005 du code la famille avait réglé définitivement les problèmes liés au statut des femmes et des hommes dans l'espace privé. Or l'isolement du droit de la famille est la conséquence de la dualité du champ juridique qui montre bien la complexité du débat sur le statut de la famille⁴ et la place de la femme en son sein et dans la société. Les femmes apparaissent comme des objets définis par le devoir d'obéissance à des règles de conduite fixées par un code légitimé par la religion, tout en étant formellement reconnues comme citoyenne au même titre que les hommes dans la constitution⁵. L'impact de ce dualisme sur la capacité d'évolution du droit de la famille vers l'égalité ne freine-t il pas la possibilité des femmes à accéder à une citoyenneté réelle?

Cet échec est-il lié au fait que la revendication égalitaire qui fonde toutes leurs luttes, même si elle est enracinée dans le pays et inscrite dans le paysage social reste minoritaire ? Quelle

⁴Article 2 de la loi du 9 juin 1984 portant code de la famille définit la famille comme « la cellule de base de la société »

⁵ Graba G. Haddab Z., 2007, Femmes-objets ou femmes-sujets : les enjeux du Code de la famille en Algérie, actes du premier colloque inter réseaux du programme thématique « aspect de l'État de droit et démocratie », « genre, inégalités et religion », Paris, Éditions des archives contemporaines, AUF, p 37 à 48

stratégie alors pour faire avancer cette revendication, quelles alliances dans le courant démocratique ?

Pourtant, le phénomène des sœurs musulmanes et de l'islamisme est particulièrement récent dans l'histoire et la culture de l'Algérie et du Maghreb. En réalité, toute cette posture repose sur l'idée d'une tradition immuable dans laquelle seraient enfermées nos sociétés. Dans cette vision culturaliste, les changements économiques et sociaux, les bouleversements mêmes survenus depuis plus d'un siècle sont minimisés et considérés comme sans conséquences sur cette fameuse « tradition ». Toute tradition véritable s'appuie sur des savoirs vivre, des existences, des conditions qui la dotent d'imagination, de possibilité d'adaptation voir d'invention. Comme le disait sans cesse Mouloud MAMERI⁶, « la vision d'une tradition immuable, concrètement définissable de l'extérieur, simple et cohérente est un leurre... ». Si bien que, souvent peut-être de ce côté-ci de la Méditerranée, ce qu'on appelle traditionnel, n'est le plus souvent que de l'anachronique, quelque chose qui a perdu ses conditions d'existence. Il y a une sorte de cécité ou de refus à croire et à faire croire qu'il y a des catégories ou des groupes sociaux à ce point aveugles et coupés du réel qu'ils ne songent qu'à faire revivre le passé.

Or, c'est au nom de cette « tradition » que s'exercent les pressions, les restrictions, les interdits et les violences sur les femmes (et les hommes aussi). C'est au nom aussi de cette tradition et de son opposition à la modernité définie une fois pour toutes. La plupart des concernés ont conscience de manière souvent fort claire que le passé ne peut pas continuer et qu'il faut inventer. C'est toujours au nom de cette « tradition » que les féministes algériennes sont disqualifiées parce qu'elles seraient en dehors de ces normes. Il est bien clair que les cheminements de l'aspiration à la liberté et à l'égalité pour les femmes en Algérie ou au Maghreb actuel sont contrastés, contradictoires même et dans tous les cas dramatiques. Mais les femmes de ces pays comme les autres veulent « la liberté et l'égalité ».

Les féministes et les élites féminines en général, ont inscrit, dans le paysage social la diversité des identités féminines, elles ont fait reculer les limites de ce qui était socialement tolérable, sur le plan symbolique, par de larges groupes sociaux, selon des rythmes toujours différents et des

⁶ Mouloud Mameri écrivain algérien de langue française et anthropologue, linguiste spécialiste de la langue berbère

trajectoires différentes. Elles ont accompli pratiquement un travail de déconstruction des spécificités sexuelles de l'idée de nature féminine immuable qui est au fondement de la domination masculine dont peuvent profiter les jeunes filles scolarisées qui les vivent et les ont dans leur horizon. C'est pourquoi elles ne sont pas des marginales, peut-être seulement des éclaireuses.

